

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Claude FAUCHER-NICOLAY, Annette HARZO, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Claude FAUCHER-NICOLAY a été élue secrétaire.

- **Installation du nouveau conseil municipal :**

Madame le Maire sortant ouvre la séance et indique que suite à l'élection du 15 mars dernier, et l'installation du 18 mai, ont été déclarés élus, dans l'ordre du tableau, les conseillers suivants :

- Madame Sandrine FLEURAT
- Monsieur Maxime CREPIN
- Monsieur Guy-Antoine de LA ROCHEFOUCAULD
- Madame Isabelle BELLY
- Madame Capucine FAIVRE
- Madame Claude FAUCHER-NICOLAY
- Monsieur Jean-Paul VEAUDEQUIN
- Madame Annette HARZO
- Monsieur Daniel LEHLEYDER
- Monsieur Philippe SARRAUSTE
- Monsieur François GASPARD

Elle déclare donc le nouveau conseil municipal de La Roche-Guyon installé.

Elle demande qu'une secrétaire de séance soit nommée, Madame Claude FAUCHER-NICOLAY est nommée secrétaire de séance.

Pour l'élection du Maire, elle cède la présidence à Madame HARZO Annette qui est la doyenne d'âge.

- **Election du Maire :**

Madame Harzo demande qui souhaite se porter candidat : Mme Faivre Capucine est candidate

Madame le Maire propose que le scrutin se déroule à bulletin secret.

Résultats du vote : Madame Faivre Capucine : 11 voix

Vote blanc : 0

Madame Capucine Faivre est proclamée maire et prend immédiatement sa place.

Madame le Maire informe qu'à présent nous allons procéder à l'élection des adjoints mais auparavant une délibération doit être prise fixant le nombre, celle-ci ne peut excéder 30% de l'effectif du conseil soit 3.

Elle demande si le conseil municipal est d'accord pour fixer à 3 le nombre d'adjoints.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Avant de passer à l'élection, Mme Faivre précise les délégations prévues pour chaque adjoint :

- 1er adjoint : l'intercommunalité, l'urbanisme et la gestion du personnel communal
- 2^{ème} adjoint : cadre de vie et ses problématiques
- 3^{ème} adjoint : les travaux et l'entretien du village.

- **Election du 1^{er} adjoint :**

Madame le Maire demande qui souhaite se porter candidat : M. Daniel Lehleyder est candidat. Elle propose que le scrutin se déroule à bulletin secret.

Résultat du vote : Monsieur Daniel Lehleyder : 11 voix

Vote blanc : 0

Monsieur Daniel Lehleyder est proclamé 1^{er} adjoint et prend immédiatement sa place à la droite de Madame Faivre.

- **Election du 2^{ème} adjoint :**

Madame le Maire demande qui souhaite se porter candidat : Madame Belly Isabelle est candidate. Elle propose que le scrutin se déroule à bulletin secret.

Résultat du vote : Madame Belly Isabelle : 11 voix

Vote blanc : 0

Madame Belly Isabelle est proclamée 2^{ème} adjointe et prend immédiatement sa place à la gauche de Madame Faivre.

- **Election du 3^{ème} adjoint :**

Madame le Maire demande qui souhaite se porter candidat : M. Jean-Paul Veauquin est candidat. Elle propose que le scrutin se déroule à bulletin secret.

Résultat du vote : M. Jean-Paul Veauquin : 11 voix

Vote blanc : 0

M. Jean-Paul Veauquin est proclamé 3^{ème} adjoint et prend immédiatement sa place à la droite de Madame Faivre à coté de Monsieur Lehleyder.

Madame le Maire complète la séance en précisant que les conseillers communautaires qui siégeront à la communauté de commune Vexin Val de seine sont nommés automatiquement dans l'ordre du tableau. Pour notre commune un délégué doit être nommé qui s'avère être le Maire et un suppléant qui doit être le 1^{er} adjoint. Les 2 conseillers communautaires seront Madame Faivre et Monsieur Lehleyder, puis elle donne lecture de la charte de l'élu local.

DÉLIBÉRATIONS :

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Madame le maire donne lecture de la délibération concernant les délégations qui lui seront consenties par le conseil municipal, après lecture elle demande l'avis du conseil.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Détermination du nombre de délégués au CCAS et nomination des délégués :

Madame le maire explique que le CCAS est composé de membres du conseil municipal et de membres extérieurs. Il ne peut être inférieur à 8 membres et pas supérieur à 16, sachant qu'il doit y avoir autant de conseillers que de personnes extérieures qui eux seront nommés par arrêté du Maire ultérieurement. Le maire est président de droit. Jusqu'à maintenant le CCAS était composé de 8 membres, elle propose donc de laisser à 8 les membres du CCAS.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal seront :

- Madame Claude Faucher-Nicolay
- Madame Sandrine Fleurat
- Monsieur Daniel Lehleyder
- Monsieur Philippe Sarrauste

Désignation des délégués aux différents syndicats :

- **2 délégués au SIGEL :** Mme Capucine Faivre, Mme sandrine Fleurat
- **2 délégués titulaires et 1 suppléant au SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT AUTONOME :** M.Jean-Paul Veauquin, M.Daniel Lehleyder et Mme Isabelle Belly

- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au Parc Naturel Régional du Vexin Français** : Mme Isabelle Belly, Mme Annette Harzo
- **2 délégués titulaires à l'EPCC du Château** : Mme Capucine Faivre, M.François Gaspard
- **1 délégué à l'association des Plus Beaux Villages de France** : Mme Capucine Faivre
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au SMSO** : Mme Isabelle Belly, Mme Sandrine Fleurat
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au S.M.I.R.T.O.M.** : M.Daniel Lehleyder, M.Guy Antoine de La Rochefoucauld
- **1 délégué titulaire et 1 suppléant au SMDEGTVO** : M.Jean-Paul Veaudequin, M.Philippe Sarrauste
- **1 correspondant défense** : M.Daniel Lehleyder
- **2 membres à la CAISSE DES ECOLES** : Mme Annette Harzo, Mme Sandrine Fleurat
- **1 délégué au CNAS** : Mme Claude Faucher

Les délibérations désignant les délégués à chaque syndicat sont votées à l'unanimité.

Composition des commissions communales :

Madame le maire présente au conseil le tableau des différentes commissions communales, elle précise que celui-ci sera compété par des personnes extérieures qui seront intéressées à les rejoindre.

❖ **Vivre ensemble**

Principaux champs de compétences : fêtes et cérémonies, chemins communaux, environnement, culture et patrimoine :

- Isabelle Belly
- Philippe Sarrauste
- Claude Faucher-Nicolay
- Sandrine Fleurat
- François Gaspard

3 personnes extérieures

❖ **Aménagements et cadre de vie**

Principaux champs de compétences : travaux, sécurité, urbanisme, circulations, mobilités, entretien du village :

- Jean-Paul Veaudequin
- Isabelle Belly
- Daniel Lehleyder
- Maxime Crépin
- Annette Harzo

3 personnes extérieures

❖ **Ecole, Education, Jeunesse**

Principaux champs de compétences : école, éducation, jeunesse :

- Capucine Faivre
- Annette Harzo
- Sandrine Fleurat
- Guy Antoine de La Rochefoucauld
- Philippe Sarrauste

3 personnes extérieures

❖ **Activités économiques, finances, administration**

Principaux champs de compétences : commerces, tourisme, budget :

- Capucine Faivre
- Daniel Lehleyder
- Guy Antoine de Laroche foucauld
- Maxime Crépin
- Claude Faucher-Nicolay

3 personnes extérieures

❖ **Appel d'offres**

- Daniel Lehleyder
- Maxime Crépin
- Jean-Paul Veauquin
- Guy Antoine de La Rochefoucauld
- Isabelle Belly
- Philippe Sarrauste

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Demande de subventions au titre de la DETR :

Une demande de subvention au titre de la DETR (dotation de l'Etat) peut être déposée pour la rénovation du monument aux morts, l'opération consisterait à consolider la base du cénotaphe afin d'assurer son étanchéité et de le traiter pour faire réapparaître les inscriptions. Le montant des travaux s'élève à 6 075€ HT avec une possibilité de subvention de 45% au titre de la DETR. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter la subvention.

Cette délibération est votée à l'unanimité

MODULATION DE LA PLACE DE L'ÉCU :

Madame le maire explique que depuis le déconfinement et la limite de déplacement à 100km, les touristes sont très nombreux à venir dans le village et les règles de stationnement ne sont pas toujours respectées. Dans un premier temps, elle souhaiterait que le place de l'Écu soit piétonne le week end ainsi que les jours fériés et un système de stationnement de 8 places en zone bleue sera mis en place la semaine. Ensuite une deuxième phase interviendra mais ce sera à voir avec les attentes des commerçants et la troisième phase sera la mise en place durable de la zone bleue et un travail d'esthétique de la place.

Madame Harzo voudrait savoir ce qui va être fait pour limiter les nuisances sonores, madame le maire propose de faire un courrier au préfet en relation avec les communes avoisinantes sachant qu'elles rencontrent les mêmes problèmes que la commune sur ce sujet. Elle propose de lancer ce courrier avant la fin de semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire,
Capucine Faivre

